Déjà dix primes pour les indépendants octroyées en 2018

Bruxelles Charlotte a été la première à pouvoir bénéficier des 4000 € de la Région.

epuis le début de cette année, une nouvelle prime de 4000€ est entrée en vigueur pour soutenir les indépendants qui se lancent. Charlotte est la première à avoir pu bénéficier de cet argent et depuis le 1 er février, elle a ouvert Because, un salon de tatouage vegan.

Concrètement, cette prime est un incitant financier dégressif de 4000€ réservé aux Bruxellois inscrits auprès d'Actiris. Mais un critère important pour pouvoir bénéficier de cette prime est de se faire accompagner par une structure d'accompagnement. Une condition sine qua non pour le ministre de l'Emploi, Didier Gosuin (Défi), à l'origine de cette prime. "On peut inciter les gens à devenir indépendant mais à condition qu'ils soient bien suivis. Je veux éviter l'effet d'aubaine. Ce montant est un des éléments d'une stratégie globale d'accompagnement pour lancer son activité.'

500 aides

Pour ce faire, plusieurs mois d'accompagnement sont prévus en amont de la prime pour vérifier la fiabilité du projet et solidifier les bases. Ensuite, plusieurs visites sont prévues pour orienter le projet une fois lancé. Au moins trois rencontres réparties sur six mois. Plusieurs structures d'accom-

pagnement existent comme Job Yourself, Crédal Entreprendre ou les guichets d'économie locale de différentes communes bruxelloi-

Si cet argent n'est pas suffisant pour se lancer, Charlotte admet qu'il représente une sécurité. "On ne l'avait pas inclu dans le plan fi-

nancier parce qu'on n'était pas sûr de l'avoir mais cet tion d'entreprise pour stimuler le passage à l'acte et argent est un plus. Cela nous permet de faire face à



Tous les produits utilisés sont vegan donc ni testés sur les animaux ni d'origine animale.

des inconnues et je pense qu'il permettra de me payer une partie de mon premier salaire", explique Char-

lotte, diplômée depuis juin et qui a lancé le salon de tatouage avec sa

La somme est répartie sur les six premiers mois de l'activité à hauteur de 1250€ pour le premier mois et jusqu'à 250€ le sixième. "Cette mesure est un ballon d'oxygène au début du processus de créa-

augmenter ses chances de réussite", commente Di-

dier Gosuin.

Un budget prévisionnel de 2 millions d'euros a été débloqué pour l'année, cela représente 500 aides. "Mais s'il en faut 600, on en donnera 600 et on trouvera l'argent. L'important, c'est de se rendre compte que c'est toujours plus productif pour notre société d'avoir Charlotte qui bosse en créant son activité plutôt que rester chercheuse d'emploi", souligne le ministre.

Et en plus d'avoir son emploi créé en partie grâce à cet argent, la jeune entrepreneuse engage déjà un tatoueur à mi-temps.

Hélène Ghilain



La Libre Belgique Bruxelles 23/02/2018, pages 12 & 13 Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de La Libre Belgique Bruxelles

Millions d'euros

Un budget prévisionnel de

2 millions d'euros a été

débloqué pour l'année.

